

garanties était simplement liée à la capacité théorique des usines chimiques à produire des armes, au nombre d'usines de ce genre et à l'obligation de rendre compte des matières de base, 80 p. 100 des efforts risquent de porter sur des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon (ce qui a créé des difficultés dans la répartition des exigences de garanties de l'AIEA). Les garanties pourraient ne pas viser les aspects les plus susceptibles de poser un risque politique, même si elles étaient appliquées aux installations comprenant le plus haut degré de risque sur le plan technique. Il faut voir également qu'il existe une difficulté réelle à distinguer entre les installations capables de produire des armes chimiques et celles qui n'ont pas cette capacité.

À cet égard, plusieurs questions ont surgi : serait-il possible d'éviter le problème ou du moins insister davantage sur les secteurs géographiques préoccupants ? Pourrait-on avoir recours à une méthode aléatoire ou accorder aux États des cotes de pondération en fonction du risque ? Pourrait-on regrouper la méthode aléatoire et celle des cotes de pondération, ou laisser l'inspection décider ? Les États pourraient-ils suggérer des États-cibles ? Les garanties pourraient-elles être considérées comme des mesures de restauration de la confiance, de manière à ce que les parties à l'éventuelle CAC y voient l'occasion de montrer leur bonne foi ? On n'a pu trouver aucun fondement réel qui permettrait à ces suggestions de porter fruit. Un État pourrait ne pas causer d'inquiétude à certains États mais être un sujet de préoccupation pour d'autres. Il est difficile de traiter les États de façon différente : qui peut juger si tel État est suspect tandis que l'autre ne l'est pas ? Il n'y aurait donc aucun fondement permettant de pondérer les activités de garanties pour les États suspects. Étant donné que c'est l'Occident qui dispose sans doute du plus grand nombre d'usines chimiques, les inspections aléatoires pourraient bien se transformer en auto-inspections. Pour certains intervenants, il serait difficile d'éviter de se concentrer sur les usines des pays de l'OCDE et sur celles des pays de l'Europe de l'Est. L'inclusion des usines et des États, a-t-on affirmé, qui causent relativement peu de soucis pourrait être considérée comme un « prix d'entrée » donnant accès à des secteurs plus préoccupants, mais ce prix d'entrée serait élevé pour un organisme international.

En raison de ces problèmes liés à la détermination des coûts et des avantages, ainsi que de la répartition des activités par rapport à la répartition du risque, les discussions de Genève se sont-elles engagées dans une voie sans issue ? Quel est le degré d'assurance que les États sont prêts à accepter ? Quels coûts les États sont-ils prêts à assumer ? Un régime plus politique et moins technique — c'est-à-dire, évidemment, renforcé par des moyens techniques nationaux — pourrait-il s'avérer supérieur ?

La question des États du tiers monde est revenue sur le tapis dans un autre contexte : on a tendance à les oublier en insistant trop sur les intérêts Est-Ouest. Le traité proposé risque fort de s'effriter s'il n'est pas ratifié à l'échelle